

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

*Entretien avec M. SMODLAKA, Ambassadeur de Yougoslavie,
le jeudi 30 juillet 1959, à 10 h. 30*

L'Ambassadeur de Yougoslavie, qui est en Suisse depuis huit mois, est très satisfait de ses relations avec les autorités suisses. Il pense que les relations économiques et culturelles avec la Yougoslavie peuvent encore se développer. Les expériences faites par l'Opéra de Belgrade en Suisse ont été très positives.

L'Ambassadeur désire toutefois m'entretenir de trois questions.

1) L'attitude inamicale de la Nouvelle Gazette de Zurich envers la Yougoslavie est incompréhensible. Ce journal passe pour sérieux. Pourtant il publie des séries d'articles de son correspondant à Vienne, M. Victor Meyer, qui contiennent des mensonges et des absurdités. M. Meyer agit par vengeance personnelle à l'égard de la Yougoslavie. Il est au surplus difficile de comprendre que la Nouvelle Gazette de Zurich charge un correspondant établi en Autriche, dont la politique est actuellement hostile à la Yougoslavie, d'écrire des articles sur ce dernier pays. Il serait plus normal d'avoir un correspondant en Yougoslavie même, qui ne soit pas d'emblée mal disposé à son égard. Il n'est pas exclu qu'à un moment donné, pour répondre aux critiques formulées par la Nouvelle Gazette de Zurich à l'égard du système politique et économique yougoslave, les journaux yougoslaves s'en prennent au système politique et économique suisse.

Je dis à l'Ambassadeur que la presse dispose en Suisse d'une liberté à laquelle les autorités ne peuvent pas porter atteinte.

./.



2) *F i l m s .-* L'Ambassadeur constate qu'il n'est pas possible de faire passer dans les cinémas suisses des films yougoslaves. Il y en a pourtant qui sont excellents. L'un d'entre eux a eu un prix à Cannes. Les distributeurs de films se sont mis d'accord pour exclure l'achat et la location de films provenant des pays de l'Est. Cette situation est regrettable.

Je réponds à l'Ambassadeur que la location de films est une affaire privée, dans laquelle les autorités ne peuvent guère s'immiscer.

3) L'Autriche prend actuellement une attitude hostile envers la Yougoslavie. Elle ne remplit pas ses engagements à l'égard de la minorité slovène qui habite son territoire.